

ARRETE DU MAIRE
Restrictions circulation et stationnement
RÉFECTION DU TROTTOIR ET POSE DE BORDURES

Le Maire de SAINT-ANDRE DE L'EURE,

VU le Code de la sécurité intérieure notamment ses articles L511-1 et suivants

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

VU la demande de travaux pour réfection du trottoir et pose de bordures

VU la demande de l'entreprise EUROVIA HAUTE NORMANDIE allée Albert Cochery 27220

Saint-André-de-L'Eure représenté par David TRICNAUX

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures, dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité publique, durant les travaux.

- A R R E T E -

ART.1 : L'Entreprise EUROVIA HAUTE NORMANDIE est autorisée à intervenir sur la voie du Chemin de Paris à Saint-André-de-L'Eure. Une déviation sera mise en place par la rue de L'Harmonie et la rue de Quessigny.

ART.2 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur l'emprise totale du chantier. Le stationnement des véhicules sera interdit de 100 mètres de part et d'autre du chantier. L'accès des riverains et des véhicules d'urgences et de secours devra être rendu possible. La signalisation réglementaire devra être mise en place par le pétitionnaire.

ART.3 : Le présent arrêté s'appliquera à compter du lundi 27 septembre 2021 jusqu'au vendredi 12 novembre 2021 de 8h00 à 17h00

ART.4 : La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de son application. Les infractions seront constatées et poursuivies selon la législation en vigueur.

ART.5 : Le présent arrêté sera publié en les formes prescrites. Une ampliation en sera fournie : à la Gendarmerie, au service de Police Municipales, aux services Techniques de la commune et à l'entreprise EUROVIA HAUTE NORMANDIE

ART.6 : Un recours auprès du tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert-76000 Rouen) pourra être effectué dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Saint-André- de- l'Eure, le 23/09/2021

Le Maire Franck BERNARD

Certifié exécutoire le présent arrêté

Publié le 23/09/2021

Notifié le 23/09/2021

 

